

LE RUBAN ROUGE

L'Empereur Napoléon Ier

à

Castelsarrasin et Moissac





TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



EUROPRINT 82





Un devoir à remplir

D'aucuns évoqueront la bienveillante coïncidence, d'autres mettront en avant, avec sympathie ou force regrets, les effets évidents d'une récente évolution administrative, politiquement imposée ..., peu importe, les faits sont là, et les faits sont têtus : dans le présent numéro du « Ruban Rouge », la rubrique consacrée aux nouveaux nommés ou promus dans l'Ordre, met à l'honneur quatre citoyennes du département.

Cette fois-ci, ni militaires courageux, ni fonctionnaires assidus, ni élus dévoués pour faire briller ces mérites éminents qui ouvrent la porte de la distinction suprême. Cette fois-ci, quatre Françaises, quatre femmes issues de notre département, singularisées à travers des parcours différents certes, mais pourtant tellement semblables par la volonté, les convictions et les engagements qui les réunissent aujourd'hui dans le même hommage national.

Personnellement, je ne peux que m'en réjouir, non pas en tombant dans le féminisme primaire de ceux (et celles) qui confondent,

parité et priorité, pour transformer l'égalité acquise en moyen de rétorsion, mais en soulignant qu'une telle opportunité, renforce la parole lancée en 1802, par Napoléon Bonaparte, devant un Tribunal historiquement réticent :

« *La Légion d'honneur est le lien qui unira tous les Français par un même sentiment d'honneur et de gloire* »

Quatre femmes mises justement à l'honneur, ce n'est pas la roue qui tourne. C'est la démonstration de l'universalité de cette haute distinction, telle que l'avait conçue Napoléon Bonaparte en administrateur assurément intentionné, mais aussi éminemment visionnaire, telle que l'avait voulue un Premier Consul priorisant un rassemblement nouveau, pour relever la France des contrecoups révolutionnaires.

Avec cette évolution, nous revenons au cœur de la Légion d'honneur. Hier, notre Ordre a rassemblé les civils et les militaires. Aujourd'hui, il réunit les femmes et les hommes. Et demain ?

Demain, notre mission se poursuivra dans la même voie, pour réduire cette fracture sociale qui ronge notre pays, qui entrave son rayonnement ancestral. Intégrer plus rapidement la jeunesse au projet national, protéger plus efficacement les plus vulnérables de nos concitoyens, voilà deux applications locales d'une action que nous développons déjà quotidiennement, grâce aux décisions aussi adaptées qu'opérationnelles prises par notre bureau départemental, où l'esprit d'équipe et de dialogue n'interdit nullement l'expression relevant des cheminements individuels, pour faire avancer la France et servir nos compatriotes.

Fort de cette perspective confortée très récemment en assemblée annuelle, je vous remercie de savoir ainsi démontrer en toutes circonstances le sens de notre adhésion à la SMLH 82 : un devoir à remplir .

Philippe BON

Président de la SMLH 82



Pompes Funèbres 82
Entreprise indépendante Tarn-et-Garonnaise

Agence historique

84 Rue Léon Cladel, Montauban

Pôle Funéraire 82 (parking réservé)

24A Rue de l'Egalité, Montauban

Castelsarrasin

6 Place de la Raison

Lafrançaise

7 Rue Mary Lafon

Permanence 24h/24

05 63 20 17 19

Crédit  Mutuel

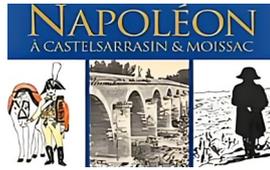
2 Place des Belges

82100 Castelsarrasin

Tél : 05 63 04 65 99

Dans ce Numéro :

A l'affiche



06

Napoléon à Castelsarrasin et Moissac

En pratique



08

Le porte-drapeau

Actualités



10

Assemblées et vie de la section

Engagements



16

Des citoyennes à l'honneur

Histoire



20

Les cohortes et la Croix de Saint-Louis

Entretien



22

L'Amiral Jean-Philippe Rolland

Patrimoine



25

En visite à Paris

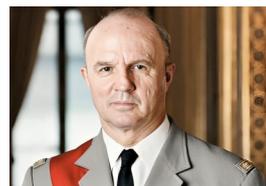
Culture



29

« Napoléon » le film de Ridley Scott

Opinions



32

**L'Honneur de la Légion d'Honneur
Général d'armée
Jean-Louis Georgelin**

Solidarité



35

Au service de nos adhérents

Mérites



36

Monet, maître de l'impressionnisme

5

LE RUBAN ROUGE

Napoléon à Castelsarrasin et Moissac



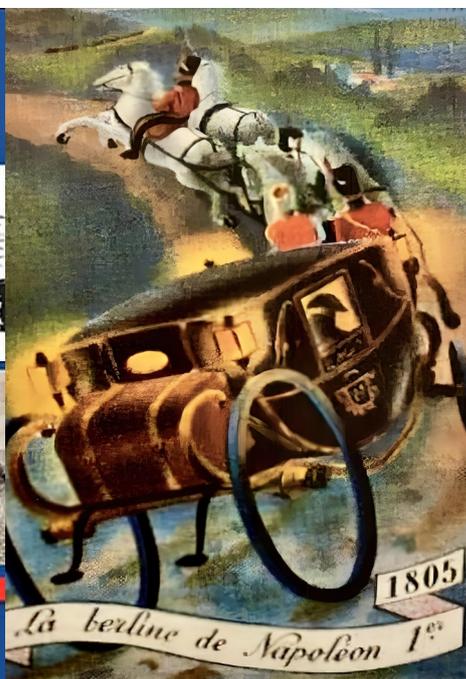
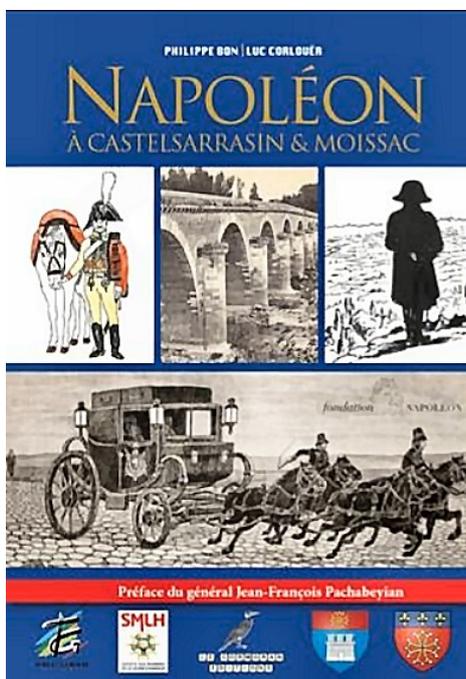
En 2021, Philippe Bon, Président de la Société des Membres de la Légion d'honneur de Tarn-et-Garonne et membre de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts de Montauban, co-signait avec Luc Corlouër un ouvrage sur la visite de Napoléon Ier à Montauban, prélude à la création du département du Tarn-et-Garonne.

« A l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon, la SMLH 82 a lancé une souscription pour ériger une statue de Napoléon sur les Allées de l'Empereur à Montauban. Nous avons écrit ce premier ouvrage pour raconter cet épisode. Il y avait beaucoup de documents sur cette visite, mais rien d'écrit pour la raconter. C'est ce que nous avons fait », explique Philippe Bon.

Trois années de travail plus tard, les deux auteurs présentent aujourd'hui « Napoléon à Castelsarrasin et Moissac », un nouvel ouvrage relatant la visite de l'Empereur à Castelsarrasin et à Moissac le 29 juillet 1808, clôturant le récit du passage impérial dans le département. « L'historien Jean Bouttonnet avait épluché les archives de Castelsarrasin et écrit quelques articles sur le sujet. J'ai pris contact avec les deux

visite impériale, allant de la construction d'un arc de triomphe à l'équipement onéreux d'une garde d'honneur formée pour l'occasion.

A Moissac, les archives recélaient les délibérations des conseils municipaux de l'époque, détaillant les coûts de la visite, avec la construction d'un pont de barques, inexistant à l'époque, et là aussi, l'équipement de la garde d'honneur.



villes pour poursuivre ce travail et reconstituer cette visite », révèle Philippe Bon.

A Castelsarrasin, et grâce au soutien précieux de l'archiviste Sylvie Vialatte, il a pu retrouver des témoignages éclairant l'état d'esprit des gens, partagés entre la hâte d'accueillir Napoléon et les contraintes de cette

L'intégralité des bénéfices liés à la vente de l'ouvrage sont reversés par les auteurs à la SMLH82, qui en destine l'usage à ses engagements relevant de l'entraide et de la solidarité.

Cornaline, la fameuse berline de l'Empereur



Commandée pour le mariage de 1810 de Napoléon Ier et de l'archiduchesse Marie-Louise, elle a ensuite servi de berline de voyage pour l'Empereur.

Comme de nombreux rois de France avant lui, Napoléon renoue avec l'habitude des "grands tours" et part régulièrement à la rencontre de ses sujets. Dans chaque ville, il est triomphalement reçu, visite des chantiers et passe des troupes en revue. Pour ces voyages, il fallait mobiliser près de 1000 hommes de troupe, des dizaines de domestiques, dont de nombreux huissiers, valets de chambre, garçons chargés des garde-robes, femmes de chambre, sans oublier d'innombrables fourgons de bagages...



La plaque immortalisant le passage de l'Empereur à l'auberge de la Marine de Moissac

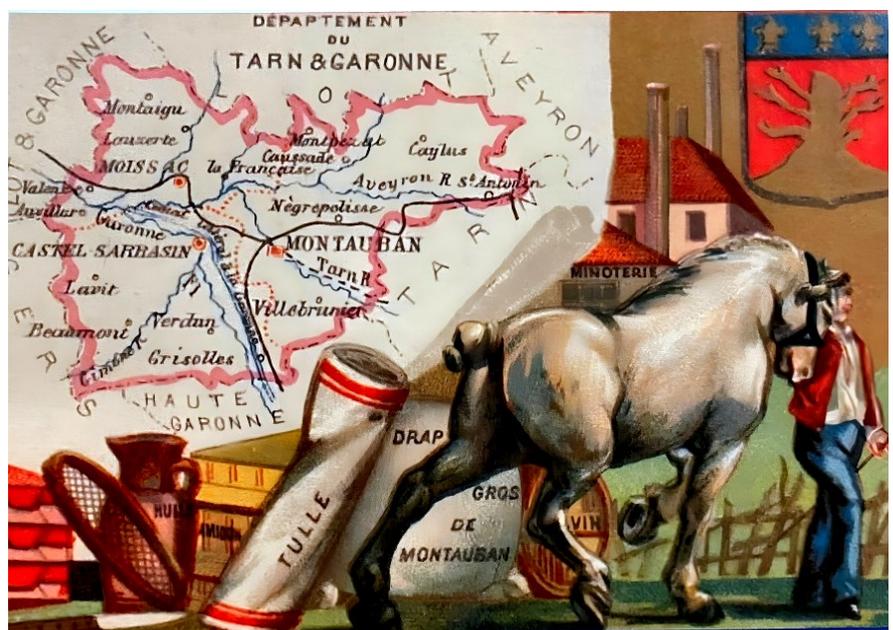


Le « N » de Napoléon sur les armories de Castelsarrasin

La création du Tarn-et-Garonne

Que retenir de cette visite de quelques jours de Napoléon à Montauban, Castelsarrasin et Moissac...?

A l'évidence, l'acte majeur de Napoléon est la signature du sénatus-consulte du 4 novembre 1808, créant le département de Tarn-et-Garonne, qui avait volontairement été oublié par l'assemblée constituante en 1790. Montauban est rétabli chef-lieu du département, Castelsarrasin et Moissac deviennent sous-préfectures.



Comment les illustrations de l'époque représentent le nouveau département du Tarn-et-Garonne : la solidité rustique du cheval de trait, la force du paysan et la diversité des productions de la terre.

Les porte-drapeaux

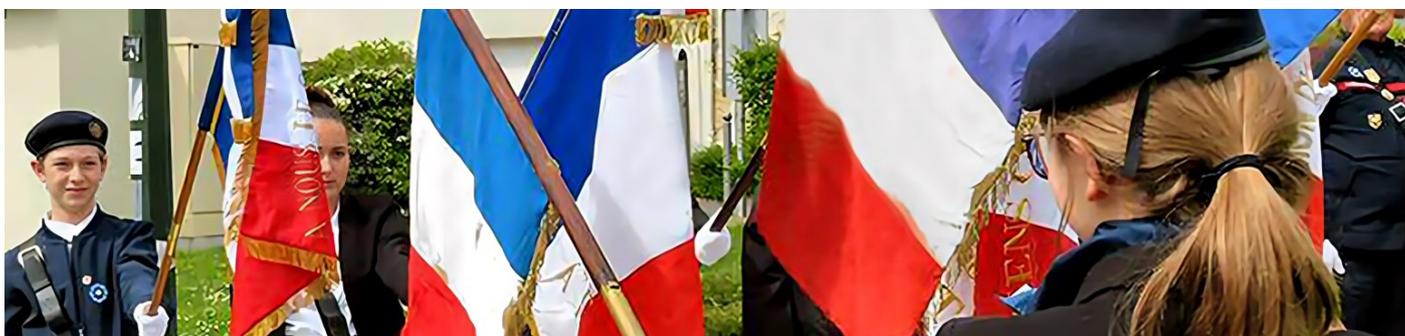
Les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de leur association. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec « dignité et constance ». Le porte-drapeau associatif invité à participer à une manifestation officielle apporte constamment une attention toute particulière à ses gestes, son attitude, sa présentation et sa tenue.

Qui peut devenir porte-drapeau ?

Le choix et la désignation des porte-drapeaux relèvent de la seule compétence des associations concernées, aucun critère d'âge n'étant exigé pour l'exercice de cette fonction. Toutefois, il faut avoir seize ans révolus pour pouvoir participer comme porte-drapeau aux cérémonies qui se déroulent à Paris, le 14 juillet.

L'ONACVG délivre un diplôme d'honneur qui donne droit au port de l'insigne de porte-drapeau, en reconnaissance des services accomplis par les bénévoles âgés de plus de 16 ans, lors des manifestations patriotiques. Le diplôme et l'insigne sont attribués à partir de trois années d'ancienneté, puis dix, vingt, trente, quarante et cinquante, consécutives ou non.

Créé par arrêté ministériel en 1961, le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué sur décision préfectorale, après avis de la commission départementale du service de l'ONACVG compétent. Les candidatures, proposées par les présidents d'associations ou les maires, sont appréciées en commission en fonction des conditions d'honorabilité et de tenue qu'il sied de respecter. A ce titre, une enquête de moralité peut être diligentée.





La tenue du porte-drapeau

La coiffe. Si le porte-drapeau est, ou a été, militaire ou fonctionnaire en tenue, il portera la coiffe de son unité d'appartenance : képi, casquette d'uniforme, tricorne, postillon, baret, bonnet de police, «calot» de tradition, etc..., avec l'insigne réglementaire, préférablement celui de sa dernière affectation, à l'exclusion de tout autre insigne.. Dans les autres cas : un baret bleu nuit interarmes, ou un bonnet de police de même couleur, rehaussé de l'insigne du Bleu de France ou d'un insigne associatif.

Une veste de type « blazer » bleu marine avec un pantalon ou, selon le sexe, une jupe descendant aux genoux de couleur grise, ou un costume ou tailleur sombre. En plus des décorations et du bleu de France, un insigne de brevet réglementaire peut être porté à droite au niveau de la poitrine et un insigne miniature associatif au revers.

Une chemise blanche.

Une cravate monocolore sombre ou associative.

Des gants blancs (impératifs pour porter un emblème).

Un baudrier noir , porté en appui sur l'épaule droite, éventuellement rehaussé d'un insigne officiel de porte-drapeau.

Un nouveau porte-drapeau pour notre section

Les membres de la SMLH82, comme les adhérents de toutes les associations patriotiques connaissent bien toute l'importance du porte-drapeau dans les manifestations officielles et commémoratives.

Pour soutenir le major RIGHI et ses collègues, la candidature d'un nouveau porte-drapeau a été présentée par notre Président et validée par le Bureau, lors de sa réunion du 16 Janvier 2024. Le Major honoraire Joel Garres, issu du corps des sous-officiers de Gendarmerie, vient ainsi de rejoindre la **SMLH82**. Joel Garres est rattaché à la réserve opérationnelle de Toulouse.



A l'honneur

Nominations et promotions dans l'Ordre

Promu au grade d'Officier dans l'Ordre

Adjudant **Paul LE FUR** infanterie

Nommés au grade de Chevalier dans l'Ordre

Adjudant-chef **Michel LEGRAND** génie

Capitaine de vaisseau **Serge LEVY**



Nos Sociétaires décédés

Monsieur **Michel SIMONIN**, Chevalier, le 2 janvier 2023, à Orgueil

Monsieur le Médecin-Colonel (er) **Yves PIRAME**, Chevalier, le 7 mai 2023, à Moissac

Monsieur **Fernand LECHEVALIER**, Chevalier, le 2 juin 2023, à Capendu

Monsieur le Commandant (er) **Pierre LEBRUN**, Officier, le 4 juin 2023, à Castelsarrasin

Monsieur le Caporal-chef (er) **René GLAD**, Chevalier, le 26 septembre 2023, à Espalais

Monsieur le Colonel (er) **Roger POUILLON**, Officier, le 6 décembre 2023, à Sauveterre

Monsieur **Yves LARTIGUE**, Chevalier, le 18 avril 2024, à Montauban

Monsieur **Claude BOYER**, Chevalier, le 29 mai 2024, à Moissac

Monsieur le Colonel (er) **Pierre EVANO**, Chevalier, le 2 juin 2024, à Montain

Nos Veuves de Sociétaires décédées

Madame **Paule GAUTIER**, le 13 janvier 2023 à Montauban
veuve du Général **Alain GAUTIER** Officier

Madame **Simone SEGUELAS**, le 12 février 2023 à Montauban
veuve du Colonel **Elie SEGUELAS** Chevalier

Madame **Anne-Marie SOSTA**, le 22 août 2023 à Montauban
veuve de Monsieur **Charles SOSTA** Chevalier

Madame **Colette AUGEAI**, le 15 mars 2024 à Montauban
veuve de Monsieur **Jean AUGEAI** Officier

Madame **Jeanine PORCU**, le 1 avril 2024 à Castelsarrasin
veuve de Monsieur **Louis PORCU** chevalier

Adhésions à la SMLH 82

Lieutenant-colonel (r) **Frédéric POUJADE**

Lieutenant-colonel (r) **Jean-Luc BRETON**

Madame **Catherine SIMONIN**

Madame **Michèle LEBRUN** (membre associé)



Assemblée annuelle de la Section.



*Le Président
Philippe BON ouvre
l'Assemblée annuelle.*

La section départementale de la Société des membres de la Légion d'honneur a tenu son assemblée annuelle à Castelsarrasin. De nombreuses personnalités civiles et militaires, parmi lesquelles Monsieur Vincent Roberti, Préfet du Tarn-et-Garonne, et Monsieur Jean-Philippe Besiers, maire de la commune, ont rehaussé de leur présence ce rendez-vous annuel, prisé par les sociétaires.

Dans son rapport moral, le Président Philippe Bon n'a pas manqué d'insister sur la vitalité de la section, en rendant compte avec précision de la

diversité des engagements mis en œuvre par les adhérents dans le cadre défini par les trois missions prioritaires de l'association :

- Concourir au prestige de l'Ordre National de la Légion d'honneur et contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture de la France sur le territoire national comme à l'étranger ;

- Promouvoir dans la société française les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse

- Participer à des activités ou des actions de solidarité nationale, tout en renforçant les liens d'entraide entre ses membres.

Par ailleurs, le Président a insisté sur l'effort de dialogue instauré par le Conseil d'Administration et le Président national, l'Amiral Coldefy, à l'occasion de la dernière Assemblée générale, avant de remercier les personnalités présentes.

*Une assistance attentive pour suivre
l'assemblée annuelle de la section*

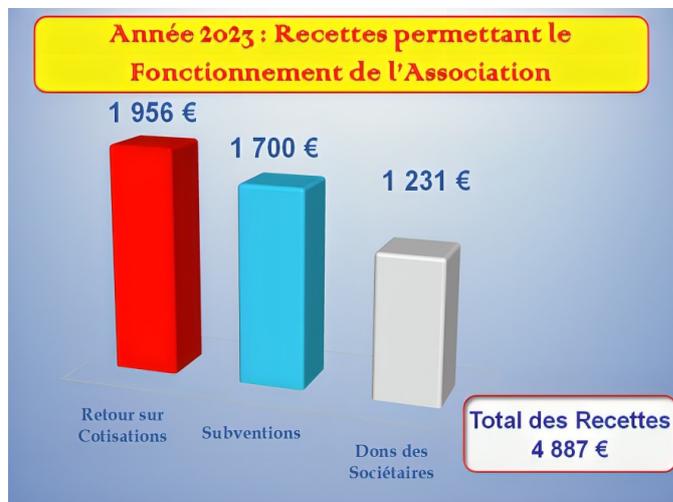




Le rapport financier, a ensuite été présenté pour validation par l'assemblée par le Lieutenant-colonel (e.r.) Eugène Cojan, trésorier de l'association. La présentation de l'état des lieux budgétaire a permis aux sociétaires de constater la bonne gestion des moyens de la section : la charge des différents engagements mis en œuvre au cours de l'année écoulée nécessite, certes, attention et prudence, mais l'exercice, malgré le nombre et l'importance des engagements validés

par le bureau, demeure équilibré.

Le rapport du Trésorier a été adopté à l'unanimité par les adhérents. Le Président Philippe Bon, en conclusion de cette présentation de l'état des finances de l'association, n'a pas manqué de remercier chaleureusement Eugène Cojan pour la qualité de sa gestion budgétaire.



A l'issue de la séance officielle, l'assistance présente a pu bénéficier d'une remarquable conférence donnée par Monsieur Didier Lérison, Président du tribunal de commerce de Montauban sur le thème « de la dématérialisation du dictionnaire, du support en papier à la base de données ».

Le conférencier a mis l'accent, avec un grand sens pratique, sur le détail de cette démarche d'évolution technologique, en illustrant son propos sur la base des éditions successives du dictionnaire universel du commerce.

La séance s'est terminée, avant le traditionnel repas amical, par un dépôt de gerbes au monument aux Morts de Castelsarrasin.



Les forces vives, à l'écoute de la SMLH 82



Lors de l'Assemblée annuelle de la section, de nombreuses personnalités ont tenu à témoigner de l'intérêt qu'elles portent aux différents engagements pris par notre section dans le département, et plus généralement, du soutien qu'elles développent, dans le cadre de leurs responsabilités aux missions nationales dévolues à l'Ordre de la Légion d'honneur.

Le Président remercie le Préfet



« Votre ordre se doit de refléter le plus fidèlement possible la réalité du visage de la France. En instaurant la Légion d'honneur, Napoléon souhaitait placer au même rang les tambours et les princes. Cette naissance traduisait le souci d'un désir d'égalité. Celui-ci est toujours d'actualité, ce qui fait de la Légion d'honneur une distinction d'une grande modernité. Les dernières promotions intervenues dans notre département en témoignent. »

Monsieur le Préfet Vincent ROBERTI

Pierre-Atoine Lévy

Sénateur



Jean-Philippe Besiers

Maire de Castelsarrasin



Colonel Fabrice Duda

DMD 82



Aline Simon

Directrice ONaCVG 82



Christian Eurgal , Maire de Montjoi, a été fait chevalier de la Légion d'honneur



Devenu un symbole du climat de violence et de haine qui touche les élus de la République, Christian Eurgal a été fait chevalier de la Légion d'honneur vendredi 9 février, dans le village de Montjoi, en Tarn-et-Garonne où cet artiste peintre, natif de Normandie, s'est installé en 2005 et où il occupe les fonctions de maire depuis 10 ans.

L'émotion était forte au moment où la prestigieuse récompense lui a été remise par le Préfet Vincent Roberti, au nom de la Ministre des collectivités territoriales et de la ruralité, Dominique Faure.



« Comme vous venez de le souligner je suis devenu la cible d'attaques de l'extrême droite avec menaces de mort. Je n'ai jamais flanché face aux intimidations de l'influenceur toulousain venu à la demande de son ami éleveur. Dans une vidéo de quarante cinq minutes, ce dernier appelle à la violence, au viol et au meurtre, à mon encontre simplement pour avoir fait respecter les lois de la République.

Suite à cette vidéo, j'ai reçu des milliers de mails de haine et dont certains avec menaces de mort.

Deux jours plus tard, était tagué à l'aide de tags-pochoirs sur les routes, dans un rayon de 30 kms, mon nom avec deux flèches indiquant la direction de mon domicile.

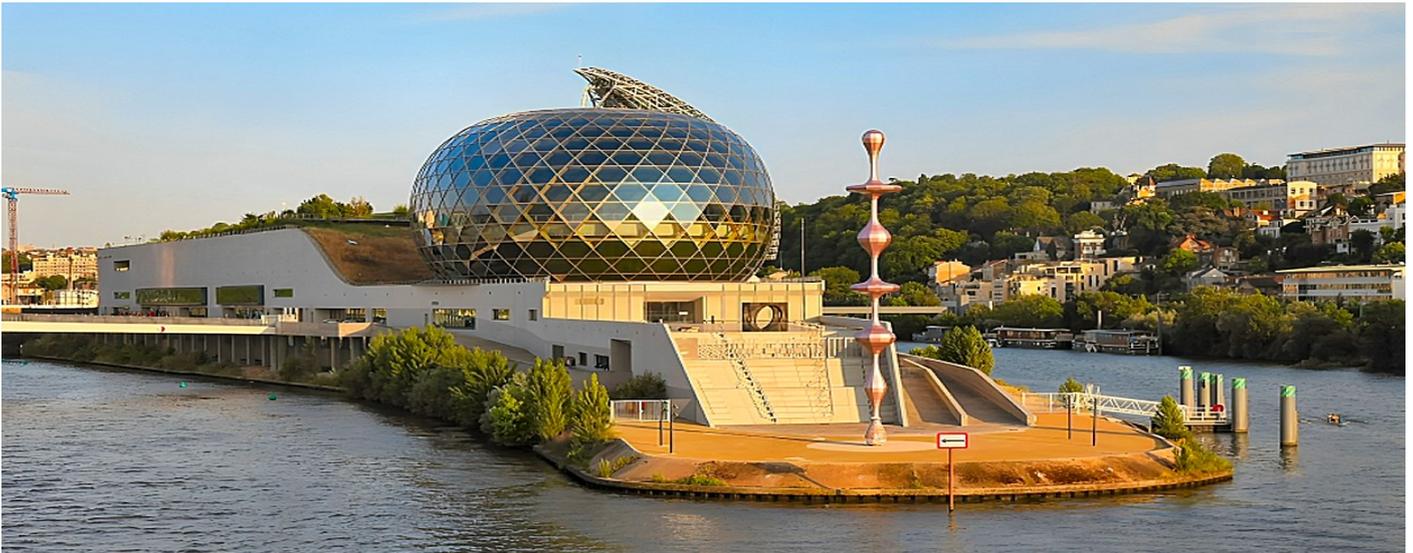
Merci à Monsieur le Préfet et au Colonel de la Gendarmerie d'être intervenus rapidement et

de votre soutien dans cette situation...Merci au Major, Catherine NURIT chef de la brigade de Valence d'Agen et merci à la brigade.

Merci Madame la Ministre de m'avoir reçu à Paris place Beauvau et je remercie aussi votre cabinet avec qui je suis toujours en contact. »

Extrait de l'intervention de Christian Eurgal

L'ASSEMBLEE GENERALE



L'assemblée générale 2023 s'est déroulée à la Seine musicale, sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt. 264 personnes étaient venues le vendredi 23 juin pour représenter les 40888 membres et 1511 amis, issus des 127 sections et 564 comités de métropole et d'outre-mer, ainsi que des 64 sections de l'étranger.

L'édition 2023 a été marquée en ouverture par le message du grand Chancelier, le général François Lecointre, qui a désigné la SMLH comme le « bras armé » de l'ordre, et indiqué que le projet associatif répondait totalement aux grands enjeux de la société d'aujourd'hui en soulignant que « le projet associatif était magnifique ».

L'assemblée générale qui s'est déroulée dans un climat très participatif, a été précédée la veille d'une journée des présidents de section studieuse, puisque structurée en cinq ateliers où partages d'expérience et expressions des sections ont été privilégiés, laissant à l'assemblée du lendemain la primeur de rapports moral et financier très largement approuvés.



Maryse BAULU, une carrière remarquable.



En remettant, en sous-préfecture, à Maryse Baulu l'insigne de Chevalier de la Légion d'honneur, Bernard Wierzbinski, Commandeur dans l'Ordre, a très longuement et chaleureusement insisté sur la diversité et la qualité de ses nombreux engagements dans les domaines publics

« Adjointe à la mairie de Moissac, elle s'impose en grande professionnelle au parcours riche avec, en particulier, son engagement total pour la maternité de l'hôpital de Moissac, qu'elle a dirigée et développée, sans compter ses heures, avec un investissement total pour en faire un service moderne et performant et même si les contraintes réglementaires ont supprimé, par la suite, cet outil.

Pour autant, Maryse BAULU est rapidement revenue au service des Moissagais en assurant, jusqu'à sa retraite récente, une spécialisation gynécologique indispensable sur notre territoire »

Extrait de l'intervention de Bernard Wierzbinski.

« Grand merci à vous Monsieur le sous-préfet : ce lieu symbolique dans notre République est le parfait écrin pour cette remise de Légion d'honneur...

Vous tous, ici présents, m'avez à un moment fait confiance, reconnue en tant que médecin ou qu'élue, dans mon engagement de femme et de citoyenne, dans mes convictions et mes responsabilités et cette reconnaissance dont nous avons tous besoin, m'a portée jusqu'à cette distinction.

Je souhaite dorénavant porter cette médaille dans le respect des valeurs qu'elle représente et je m'y appliquerai»

Extrait de la réponse de Maryse Baulu.



Catherine Simonin : de la santé à la politique



Le 25 Novembre 2023, à l'Espace des Augustins, à Montauban, Philippe Bon, président de la SMLH82 a remis la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à Catherine Simonin, ancienne vice-présidente de la Ligue nationale contre le cancer.

« Dans votre parcours, comment dissocier le médecin, l'humaniste, la militante engagée ? Comment évoquer votre impressionnante carrière et votre parcours de vie tout aussi passionnant. C'est Don Quichotte dans le célèbre roman de Cervantes qui proclame : chacun est le fils de ses œuvres .

Je retiens Madame que vous avez voulu donner du sens à votre vie. Ce qui vous distingue c'est toute une vie placée sous le signe de l'engagement associatif, humaniste, militant. Oui, vous êtes une femme engagée et toute votre vie est placée sous le signe de l'engagement toujours pour de nobles causes.

Oui, vous êtes attachée à des valeurs humaines essentielles. Votre carrière, vos réussites sont des leçons d'espoir et de volonté pour toutes et tous.

A cet instant, je voudrais citer la devise du général L'Hôte Ecuyer en chef du Cadre Noir de Saumur en matière de conduite équestre : « Calme en avant et droit ». Cette devise applicable à l'équitation pourrait être aussi la vôtre dans votre parcours de vie : Calme, en avant et droite . Il y aurait sans doute tellement d'autres choses à dire mais l'essentiel nous est apparu dans le parcours de toute votre vie, la passion d'entreprendre, le dévouement aux autres, l'implica-

tion dans la société et ce qui vous caractérise, la volonté de donner du sens à votre vie. Se mettre au service des autres telle est la ligne directrice et le fil conducteur de votre engagement. »

Extrait de l'intervention du Président Philippe Bon



Françoise Genetti, une vie vouée aux autres



Le 5 août 2023, à Beaumont-de-Lomagne, Françoise Genetti a reçu l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur, distinction remise par Janine Dujay-Blaret, vice-présidente de la SMLH 82.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Philippe Bon, Président de la section départementale et Pierre Amiel, Président du comité de Castelsarrasin.

« Quelle évidence pour celles et ceux qui connaissent en Tarn-et-Garonne ses multiples engagements au sein de la Croix-Rouge, de l'AFM-Téléthon, du Lions Club et de tant d'autres associations (hier les Francas et le Football-Club beaumontois et aujourd'hui la Pétanque beaumontoise) que de la voir récompensée de la Légion d'honneur »

La dépêche du midi

Coordnatrice départementale depuis 2019 à l'AFM-Téléthon, Françoise Genetti a rendu hommage à Pierre Bogino. C'est avec des trémolos dans la voix qu'elle a évoqué ensuite la Croix-Rouge, « *Ma grande famille, ma famille de cœur : je suis arrivée très jeune à la Croix-Rouge au lycée. J'y ai rencontré des personnes fabuleuses remplies de bienveillance et d'attention aux autres, je les remercie d'avoir connecté mes premiers fils d'ADN pour le bénévolat* ».



Jacqueline Beaurain, le bénévolat actif



Le 13 Avril 2024, le Président de la section départementale a remis les insignes de Chevalier à Jacqueline Beaurain, récompensée pour son parcours dans le bénévolat associatif. Référente pour la Croix-Rouge à la prison de Beausoleil à Montauban, Jacqueline Beaurain est à l'origine de la création de « la Petite maison », lieu d'accueil des familles.

« La République sait ce qu'elle doit à certains citoyens et citoyennes. La République sait voir, sans trahir sa promesse d'égalité, que des personnes ont eu des vies exceptionnelles et qu'elles se sont distinguées par leur engagement, leur générosité, leur sens moral. Il est donc important qu'à l'occasion de moments comme celui-ci, la République dise haut et fort sa reconnaissance. »

Philippe BON

Président de la SMLH 82



Les cohortes et la croix de Saint-Louis

par Alexandre Mazas
ancien Officier d'Etat-major

La France étant devenue un État républicain, les divers pouvoirs qui la régissent depuis sa récente transformation, adoptèrent beaucoup de dénominations empruntées à la plus célèbre des Républiques de l'Antiquité.

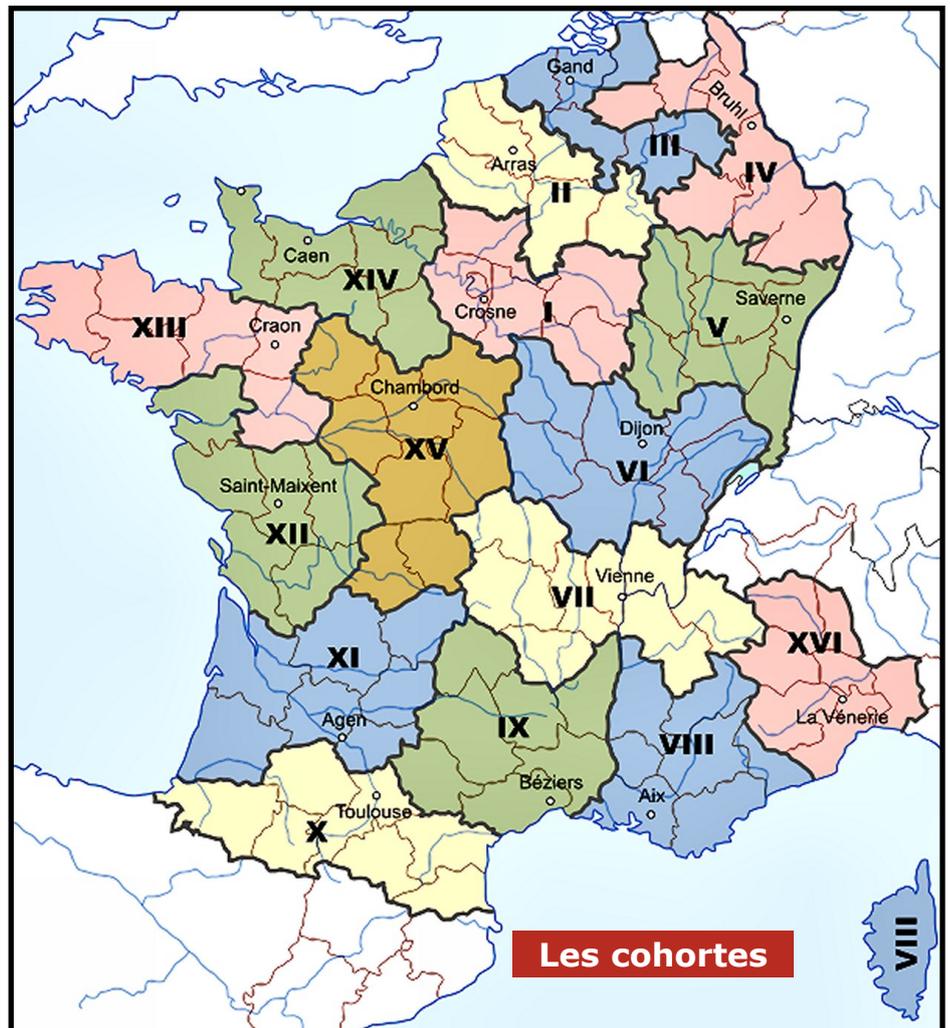
Chez les Romains, l'armée se composait de légions, et la légion se divisait en cohortes; chaque cohorte occupait un district dans les diverses provinces de la République, et chaque district avait une ville où résidait le chef supérieur de cette troupe. On voulut, par imitation, que l'Ordre nouvellement institué reçut le nom de la Légion d'honneur, laquelle serait divisée en cohortes.

Chacune de celles-ci devait occuper, mais seulement d'une manière fictive, une certaine portion de pays. En conséquence, le territoire français, formant à cette époque 106 départements par suite de l'adjonction de la Belgique, des Provinces rhénanes et du Piémont, fut partagé en 16 grands arrondissements, renfermant un certain nombre de départements, variant depuis 6 jusqu'à 10.

Un château, un palais propriété de l'État, fut désigné pour devenir le chef-lieu de la cohorte à laquelle on affecta également un revenu en immeubles, dont la quotité variait depuis 600 000 Francs, jusqu'à

100 000 Francs environ. La totalité de ces revenus, s'élevait à la somme de 5 265 257 Francs. Un grand conseil, composé de juriconsultes et de financiers était chargé d'administrer les

autres. Par exemple, la toute première, dont la résidence était le château de Fontainebleau, renfermait l'Aube, la Marne, l'Oise, la Seine, l'Oise et la Seine-et-Marne, soit, pratique-



biens de l'Ordre. Chaque cohorte était composée de 7 grands officiers, de 20 commandants, de 30 officiers et de 350 légionnaires; ainsi, l'Ordre entier présentait un ensemble de 6612 membres. L'arrondissement territorial affecté à une cohorte embrassait dans son étendue plusieurs départements contigus les uns aux

autres. Par exemple, la toute première, dont la résidence était le château de Fontainebleau, renfermait l'Aube, la Marne, l'Oise, la Seine, l'Oise et la Seine-et-Marne, soit, pratique-

ment toute l'Ile-de-France, plus une fraction de la Champagne.

La seconde renfermait les départements compris dans la pointe du Nord.

La troisième englobait la Belgique en entier et la quatrième embrassait le Luxembourg et les Provinces rhénanes...

Deux cohortes échurent à la Marine et, sur les 18 maréchaux de l'Empire existant alors, quatre ne reçurent pas le commandement d'une cohorte; ce furent les maréchaux Kellermann, Serrurier, Brune et Pérignon.

COHORTES.		
I ^{re}	Chât. de Fontainebleau.	Maréch. Berthier.
II ^e	Abbaye St-Waast, Arras.	Maréch. Mortier.
III ^e	Abbaye St-Pierre, Gand.	Maréc. Bessières.
IV ^e	Chât. Brulk, Cologne.	Maréch. Soult.
V ^e	Château de Savernac.	Mar. Lefebvre.
VI ^e	Palais de Bourgogne.	Mar. Davoust.
VII ^e	Archevêché de Vienne.	Maréchal Ney.
VIII ^e	Archevêché d'Aix.	Mar. Bernadotte.
IX ^e	Evêché de Béziers.	Maréch. Lannes.
X ^e	Hôt. de Malle, Toulouse.	L'amiral Decrès.
XI ^e	Evêché d'Agén.	Maréch. Moncey
XII ^e	Abbaye de St-Maixent.	Maréch. Murat.
XIII ^e	Château de Craon.	L'amiral Bruix.
XIV ^e	Abbaye du Bec, Eure.	Mar. Masséna.
XV ^e	Château de Chambord.	Mar. Augereau.
XVI ^e	Chât. de la Vénèrie, Turin.	Maréch. Jourdan

Napoléon n'avait pas l'intention de créer un ordre purement militaire. Il avait voulu que les Français de quelques conditions qu'il fussent, prissent rang dans la Légion d'honneur. Cette grande pensée devint la pierre fondamentale de l'institution; elle seule put empêcher sa ruine.

Néanmoins, tant que le conquis du XIX^e siècle régnait sur le pays, les dotations extraordinaires et les fonctions les plus élevées de l'ordre, sauf celles de grand chancelier et de



L'Amiral Bruix



Le Maréchal Lannes

trésorier, ne cessèrent d'être réservées à des militaires.

Au reste, l'organisation des cohortes, telle qu'on l'avait imaginée dès le principe n'exista jamais parfaitement que sur le papier; et lorsque l'amiral Bruix et le maréchal Lannes moururent, on ne songea même pas à les remplacer comme chefs de cohorte.

Un chancelier et un trésorier résidaient à poste fixe dans chaque chef-lieu. Il leur fut ordonné de faire placer dans une des salles du palais, des tables de marbre sur lesquelles on devait inscrire les noms des membres de la cohorte. Ceci s'exécuta dans quelques chefs-lieux.

On leur prescrivit également de rechercher dans toute l'étendue du territoire de chaque cohorte les anciens officiers chevaliers de Saint-Louis. Napoléon avait arrêté le principe pour ces officiers de convertir la croix de Saint-Louis en la croix de la Légion d'honneur. Cette idée, remplie de bienveillance et de justice, devait être favorable

ment accueillie. Les gouvernements qui avaient précédé le régime impérial n'avaient cessé de défendre, de la manière la plus rude, le port de la croix de Saint-Louis.

Sous le consulat même, de vieux officiers qui avaient arboré cette décoration dans quelques salons, au sein de leur propre famille, s'étaient vus poursuivis par l'autorité: les préfets exercèrent envers eux des tracasseries sans nombre. Elles ne cessèrent qu'à l'avènement de l'Empire.

La croix de Saint-Louis





Questions à l'Amiral Jean-Philippe Rolland, ancien chef d'état-major particulier du Président de la République

Propos recueillis par Romain Rosso

Lutter contre les attaques, défendre pied à pied toutes ses valeurs démocratiques... La France a lancé récemment une stratégie nationale d'influence. Pour l'Hémicycle, l'ancien chef d'état-major particulier du Président de la République en a expliqué les multiples enjeux (Octobre 2023)...

La France vient de lancer une stratégie nationale d'influence. De quoi s'agit-il ?

La puissance, pour un pays, signifie être en mesure de peser sur le cours des affaires du monde, dans le sens souhaité : celui de ses intérêts supérieurs. Il s'agit d'obtenir les effets attendus permettant d'atteindre les objectifs fixés au plus haut niveau de la structure de gouvernance de l'État.

Or, aujourd'hui, force est de constater que l'affaiblissement de l'ordre international, basé sur le droit, ainsi que les nouvelles technologies de l'infor-

mation, qui prennent de vitesse les instances décisionnelles, mettent les démocraties au défi de reconsidérer les modalités d'exercice de cette puissance. Sans ce travail, elles risquent de peser de moins en moins sur le cours des choses et de céder à la détermination de leur avenir à des États non démocratiques, voire aux grands conglomérats technologiques et financiers. Parce qu'elle est fortement exposée à l'étranger sur le plan régalien – du fait de son histoire, de son statut, de sa présence en Afrique et au Moyen-Orient, de ses opérations mili-

taires extérieures et de ses grands contrats d'armement –, la France a sans doute été parmi les premières démocraties à poser ce constat, parfois douloureusement, et à s'adapter. C'est heureux, car il s'agit là d'une exigence primordiale de souveraineté.

L'introduction dans la dernière Revue nationale stratégique, en 2022, d'une nouvelle fonction stratégique ***influence*** exprime cette détermination à ne pas subir. La future stratégie nationale d'influence rendra publics – pour ce qui n'est pas classifié – tous les objectifs et



les modalités de prise en compte de cette exigence, qui concerne la nation dans son ensemble.

L'influence n'est-elle pas le propre de la diplomatie ? Pourquoi faut-il aller plus loin aujourd'hui ?

Il est indéniable que l'influence est à la fois un objectif et un outil de la diplomatie. La nôtre est donc parfaitement légitime



à y tenir un rôle particulier, notamment parce qu'elle est responsable de la coordination de l'action extérieure de la France. Cependant, notre conception stratégique de la diplomatie était jusqu'à il y a peu restrictive.

Sa fonction était précisée dans le cadre de la fonction « prévention », ce qui, d'une part, n'était pas fidèle à la réalité de son champ d'intervention et, d'autre part, portait une vision peu ambitieuse, principalement défensive et liée aux crises. L'ambition de la fonction stratégique « influence » est bien plus vaste ; elle concerne, en réalité,

une très large partie des moyens de l'État.

Dans la compétition à laquelle se livrent les puissances émergentes ou de retour sur la scène internationale, la bataille ne se joue plus seulement sur la force, mais aussi sur le narratif.

Quel est le pouvoir de la désinformation dans cette lutte ?

C'est désormais un constat

partagé, la remise en cause de la vérité factuelle et juste, à travers la désinformation ou simplement la relativisation généralisée de l'information par sa



dilution dans des flux (les réseaux sociaux, le traitement de masse des données, l'intelligence artificielle), est aujourd'hui bien perçue par les opinions.

Ces dernières ont aussi pris conscience que leur démocratie avait déjà été mise à l'épreuve, par la contestation des résultats de scrutins, la mobilisation de foules contre les institutions, ou fait l'objet de tentatives de déstabilisation menées par certains pays qui sont intervenus de façon cachée dans des élections démocratiques.

Nettement moins bien perçus sont les impacts sur les rapports de force entre les États. Ils sont eux aussi l'objet d'amples campagnes de distorsion de l'information pour légitimer des initiatives ou, parfois, pour sanctuariser des faits accomplis.

Combinant des actions dans les champs matériels et immatériels, ces stratégies hybrides ont pris, ces dernières années, une dimension croissante, l'intervention russe en Ukraine représentant un aboutissement, en même temps qu'un cas d'école, de ce type de stratégie.

Face à ce constat, est-ce que les démocraties, et la France en particulier, ont-elles perdu tout levier pour agir ?

Non, bien sûr, à condition qu'elles se trouvent renforcées, et non affaiblies, par l'usage qu'elles feront de leur arme



principale : leurs valeurs partagées.

L'Union européenne a donc une opportunité majeure de revenir au premier plan d'un grand jeu déjà bien lancé.

La Boussole stratégique, adoptée sous présidence française en mars 2022, est une feuille de route qui, sans le dire aussi explicitement, donne le



bon cap et prévoit des actions concrètes qu'il faut effectivement mettre en œuvre.

La France, qui est très active dans ce domaine et attentive à coordonner ses initiatives avec le Royaume-Uni et, chaque fois que nécessaire, avec les États-Unis, doit formaliser la façon dont elle compte agir dans les décennies à venir.

Elle a créé, dès 2021, un service à compétence nationale chargé de la vigilance et de la protection contre les ingérences

numériques (Viginum), pour lutter contre les manipulations de l'information à grande échelle pilotées de l'étranger et attentatoires à nos intérêts supérieurs.

Notre pays dispose d'un processus décisionnel efficace : le président de la République fixe les objectifs et les priorités dans ce qui relève de ses domaines réservés, et les structures dédiées (Conseil des ministres, Conseil de défense et de sécurité nationale, ministères et services de l'État) veillent à leur bonne mise en œuvre.

Pour exercer son rôle de coordination dans le domaine de l'influence, le ministère de

l'Europe et des Affaires étrangères a adapté son organisation, exigence également intégrée par les autres ministères régaliens les plus impliqués.

D'aucuns ont tendance à penser que l'influence relève de la manipulation ou de la propagande. qu'est-ce qui l'en distingue ?

Même si le champ de l'information et des perceptions – pour reprendre une expression militaire ici très pertinente – est majeur, l'influence ne s'y limite pas, pas plus qu'elle ne se réduit à contrer les initiatives malveillantes ou simplement concurrentes de compétiteurs.

L'influence vise à intégrer dans notre action extérieure – ce qui la distingue de tout caractère manipulateur ou de propagande –, de façon anticipée, coordonnée et suivie, les initiatives structurées d'ordre politique, diplomatique, économique, militaire, culturel, etc. destinées à atteindre des objectifs sélectionnés comme prioritaires car relevant d'intérêts supérieurs.

C'est au Président de la République que revient la responsabilité de fixer ces objectifs et de les prioriser.

VIGINUM, UNE AVANCÉE MAJEURE CONTRE LA DÉSINFORMATION



En 2022, le programme 129 [2] prévoit le financement de nouvelles missions, à commencer par VIGINUM. Cette nouvelle agence gouvernementale aura pour mission de détecter les opérations de désinformation sur les plateformes en ligne et d'en informer les pouvoirs publics. Pour le Sénateur Olivier Cadic, la mise en place de ce nouveau service représente une avancée majeure contre la désinformation, surtout à quelques mois de l'élection présidentielle.



La SMLH 82 à Paris

Les membres de la SMLH 82 aiment la France et son patrimoine. Chaque année, le Bureau de notre section propose à tous ses adhérents, ainsi qu'à ceux des autres sociétés patriotiques départementales, un projet de visite qui nous fera découvrir les richesses géographiques de notre beau pays. Pour cette année 2024, un déplacement de trois jours dans la Capitale a fait l'unanimité auprès de l'ensemble des 34 voyageurs.

Certes, il a été impossible dans un délai, aussi limité, d'approfondir notre connaissance de toutes les richesses historiques et architecturales de la plus belle ville du monde. Mais l'enjeu en valait la chan-

delle, à condition de faire les bons choix. Grâce à une pré-



paration soignée, un choix judicieux des lieux de visite, et un accompagnement technique particulièrement performant, l'objectif visé a été parfaitement atteint: chacun est revenu pleinement satisfait de ce séjour culturel et patrimonial qui a su alterner la découverte de nos grandes institutions nationales avec une immersion réussie dans des espaces plus confidentiels,

moins dévolus au tourisme traditionnel, mais sources de multiples satisfactions tant esthétiques qu'intellectuelles. **Le Ruban Rouge** se fait l'écho des participants pour adresser des remerciements appuyés à l'équipe d'organisation, conduite avec brio par le Président de comité Alain Laflorentie et le Général de division Jean-Pierre Moulinié. Leur mission a été positivement confortée par le soutien budgétaire de notre Trésorier, le Lieutenant-colonel Eugène Cojan. Dans cet hommage collectif, nous n'oublierons pas l'accueil privilégié réservé aux légionnaires présents par les deux Sénateurs du Tarn-et-Garonne, Pierre-Antoine Lévi et François Bonhomme.





Le Sénat

Le Palais du Luxembourg a été construit entre 1615 et 1627 à l'initiative de Marie de Médicis, la mère du roi Louis XIII. Elle a commandé la construction du palais après la mort de son époux, le roi Henri IV. L'architecte Salomon de Brosse a conçu le palais dans un style influencé par la Renaissance italienne avec des éléments classiques tels que des colonnes corinthiennes,

des frontons, et des sculptures. Les jardins du Luxembourg sont un élément emblématique du palais. Conçus à l'origine par le maître jardinier du roi, Jacques Boyceau, et ensuite redessinés par le jardinier du roi, André Le Nôtre, les jardins offrent un cadre paisible avec des allées ombragées, des statues, des bassins, et même un kiosque à musique. Après la Révolution

française, Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, a décidé de faire du palais le siège du Sénat, l'une des institutions clés de son régime. Pendant la monarchie de Juillet (1830-1848), il a été brièvement utilisé comme résidence royale. Le Palais du Luxembourg a retrouvé son rôle de siège du Sénat lors de l'établissement de la Deuxième République en 1848.



Accueil extrêmement chaleureux de la part du Président du Sénat, Mr Gérard Larcher, ainsi que des deux sénateurs du département, Pierre-Antoine Lévi et François Bonhomme.

L'Assemblée Nationale



Situé dans le 7^e arrondissement de Paris, le Palais Bourbon est le siège de l'Assemblée Nationale, et abrite le souvenir de personnalités nationales, comme la plus connue des montalbanaises : Olympe de Gouges. De toutes les femmes qui ont combattu pour leurs droits pendant la Révolution, elle est la plus célèbre et la seule dont le buste fait son entrée à l'Assemblée nationale (en 1916); sa déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791, dédiée à la Reine, n'est

cependant redécouverte qu'au XIX^e siècle.

Elle apparaît alors d'une extrême modernité puisqu'elle demande une égalité de droits entre la femme et l'homme, y compris dans le domaine politique : « *La loi doit être l'expression de la volonté générale. Toute les citoyennes et citoyens doivent concourir personnellement ou par leur représentant à sa formation.* » Pendant la Révolution, cependant, Olympe de Gouges est surtout connue comme dramaturge qui prend position

contre l'esclavage avec **Zamore et Mirza** et pour le divorce avec **la nécessité du divorce**. Elle publie également des brochures patriotiques et, à partir de 1792, prend position en faveur des Girondins et contre Robespierre, par de nombreuses affiches placardées sur les murs de Paris. Elle est condamnée et guillotinée en novembre 1793, pour avoir proposé de laisser aux citoyens le choix entre la monarchie et différentes formes de Républiques.





Les Invalides

L'Hôtel national des Invalides a été construit sous le règne de Louis XIV entre 1671 et 1676. A l'époque, l'architecte Libéral Bruant avait conçu le bâtiment pour accueillir les soldats blessés et les vétérans de l'armée française, incapables de travailler

L'une des caractéristiques les plus emblématiques des Invalides est l'église du Dôme. Inaugurée en 1706, cette

église abrite, depuis, le tombeau de Napoléon Bonaparte. Le cercueil de l'Empereur repose dans un sarcophage en porphyre rouge, placé au centre de l'église du Dôme. Le dôme doré est un symbole de la grandeur impériale.

Outre le tombeau de l'Empereur, les Invalides accueillent aujourd'hui le Musée de l'Armée, qui présente une vaste collection d'objets mili-

itaires, d'uniformes, d'armes et d'armures, couvrant une période allant du Moyen Âge à la Seconde Guerre mondiale. Les Invalides se distinguent par leur architecture classique et imposante. Le bâtiment est entouré de jardins soigneusement entretenus, offrant un cadre paisible aux visiteurs venus rendre hommage au lieu emblématique de l'histoire militaire française



Napoléon de Ridley Scott : pour ou contre ?

Des avis contrastés à la sortie des salles...

A la SMLH82, nous manifestons respect et reconnaissance envers le créateur de la Légion d'honneur. Et ce n'est pas sans intérêt que nous avons suivi les réactions du public... Quelques avis récoltés, à chaud, à la sortie d'une grande salle toulousaine...

Et pour suivre, des analyses de critiques de cinéma, tout aussi diversifiées.



« Le film est très monotone; il manque singulièrement de dynamisme. J'ai, par ailleurs, été extrêmement déçu par la musique, quasi absente...

Tout est médiocre tant dans la narration que dans la représentation. Un navet ! »

« On l'a dit : le respect de la véracité historique n'est pas la qualité dominante du film...Au delà de ces approximations, c'est un film superbe ! J'ai vraiment été subjuguée par l'interprétation de Joachim Phoenix. »



« Un ramassis d'erreurs. Il ne suffit pas de maltraiter l'histoire pour s'imaginer avoir réalisé un film original... Autant d'anachronismes dans une production, c'est aussi insulter le spectateur ! »

« Je me pose une question : Est-ce que Ridley Scott déteste la France ou les Français? »



« Excellent travail d'un réalisateur intelligent, sur le principal personnage de l'histoire de France. Bravo! »



L'avis des critiques

Xavier Leherpeur.

Critique de cinéma et collaborateur durant de nombreuses années au « Nouvel Observateur » où il travaille avec Jérôme Garcin, Xavier Leherpeur participe régulièrement à la tribune « Cinéma » de l'émission « Le Masque et la Plume ».



Xavier Leherpeur tristement ébahi par un film qu'il a trouvé "abyssalement creux"

Pour le critique de « 7e Obsession », le film n'a ni queue ni tête et propose un contenu cinématographique dérisoire

dans le récit et la construction du personnage historique :

« Il y a énormément de ralentis dans le film, ce qui fait qu'avec une vitesse normale, le film devrait normalement durer moins d'une heure trente... »

Ariane Allard

Ariane Allard est critique de cinéma depuis 2001. Voyageuse et cinéphile, elle a été chef de la rubrique "cinéma" à "La Provence", à Marseille, pendant dix ans. Elle est aujourd'hui indépendante et, notamment, critique de cinéma à la revue "Positif" (depuis 2011) et responsable des pages cinéma du magazine "Causette".

Ariane Allard regrette un Napoléon beaucoup trop ennuyeux et sans aucune vision

L'une des grosses erreurs du film selon la journaliste c'est son casting avec un Napoléon ennuyeux et totalement éteint :

« Joaquin Phoenix, qui est à priori un très grand acteur, a 49 ans alors que durant le siège de Toulon en 1793, le véritable avait 24 ans. Le souci, ce n'est pas tant qu'il y ait un écart d'âge, c'est que Joaquin Phoenix est tout le long fatigué... fourbu, vraiment atone comme le film...! »



Éric Neuhoff

Journaliste, critique de cinéma et écrivain français, Eric Neuhoff a fait partie de l'équipe du « Fou du roi », émission menée par Stéphane Bern. Il écrit pour « Madame Figaro » et collabore de façon régulière au journal « Service littéraire » et à l'émission de télévision « Le Cercle » sur Canal+ Cinéma.

Eric Neuhoff déplore un film interminable qui manque cruellement d'intelligence

« Ce n'est pas un film Inter, c'est un film interminable ! C'est comme à Waterloo, on attendait Stanley Kubrick et on a finalement Ridley Scott. On a beaucoup perdu

au change. Joachim Phoenix est une bourde totale : il a deux expressions dans le film. Soit il baisse la tête, soit il se bouche les oreilles. Joséphine s'en tire à peu près. Bizarrement, les batailles ne sont pas si longues que ça et peu exploitées. bancal... »



Eva Bettan

Eva Bettan a reçu en 2017 le Prix Bernard Chardère, au Festival Lumière (Lyon). Spécialiste d'actualité cinématographique et littéraire, c'est au service Culture de France Inter que la journaliste officie depuis 2010. Elle y défend un cinéma exigeant, porté sur l'international et les cinématographies rares,

Eva Bettan s'est considérablement ennuyée et fustige un film sans aucune dramaturgie :

« Un coup, Ridley Scott alterne une scène avec Joséphine, un coup, c'est une gigantesque scène de bataille...

Rien n'est tenu, c'est une succession de morceaux totalement dénuée de vision historique, qui fait qu'on s'ennuie beaucoup ».



Thibaud Gomès-Léal

Thibaud Gomès-Léal assure la production et la présentation de l'émission mensuelle « Année Lumière », un podcast audio en partenariat avec le magazine « Cinemateaser ».

Un biopic scolaire signé par un Ridley Scott en manque de vision.

« Sur le papier, la promesse était pourtant grande : un portrait de Napoléon faisant un parallèle entre sa conquête du pouvoir et sa relation tumultueuse avec Joséphine. L'intime et l'Histoire s'entremêlent pour marquer le chemin d'une des plus grandes figures de France, révélant l'homme derrière le mythe. Le résultat est malheureusement bien moins excitant,



Lucile Commeaux



Lucile Commeaux officie depuis 2010 à France Culture, où elle présente depuis peu « La Critique », émission de débat culturel. **Lucile Commeaux a eu peur de l'entrée en matière du film :**

« Les premières minutes du film, c'est une entrée assez didactique dans ce milieu ; comme on est chez des marginaux, ils sont complètement fous, ils crient dans tous les sens, et en même temps, ils incarnent en deux secondes la position dans laquelle ils vont être tout le long du film. Ce qui intéresse Ridley Scott, ce sont les grandes scènes de guerre, en revanche, tout le reste, c'est -à-dire la politique, c'est complètement expédié, mais de manière assez drôle ».

Mais notre critique s'interroge : "Toute la question, c'est : qu'est-ce qui est assumé dans l'effet comique que produit le film ?" Elle note que Joachim Phoenix en Napoléon est "complètement statufié, entièrement poussiéreux, on dirait qu'il a une couche de blanc sur la tête, comme un comédien au théâtre ».

beaucoup trop sage. Retraçant la portion de vie de l'empereur des Français de 1789 à 1821, le scénario de David Scarpa (Tout l'argent du monde, Le Jour où la Terre s'arrêta) reprend les épisodes décisifs de l'ascension de Bonaparte, à la manière d'un chapitrage d'une page Wikipedia peu inspirée. Ce manque de vision donne rapidement l'impression d'assister à des événements rapprochés grossièrement entre eux, tel un mauvais résumé. »

L'honneur de la Légion d'honneur

Par le Général Jean-Louis Georgelin



de révolution. Ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers ; ils n'ont qu'un sentiment, l'honneur. Il faut donner un aliment à ce sentiment : il leur faut des distinctions. »

Avec cette fine connaissance de ce qui meut les hommes sous toutes les latitudes et à toutes les époques, Napoléon impose une institution qui rassemble dans une communauté de valeurs et sous un même insigne ceux qui servent la nation dans l'honneur.

« Je veux décorer mes soldats et mes savants », a-t-il décidé en instituant la Légion d'honneur, rendant cette distinction universelle. Il est certes aisé de percevoir comment un citoyen sous les armes, prêt à faire le sacrifice de sa vie pour la défense de son pays, peut incarner l'honneur et se voir ainsi récompensé. La chose est parfois moins bien comprise de nos contemporains dans le cas de mérites émanant de civils. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans le code de la Légion d'honneur

« Plus d'Honneur que d'honneurs » affirme l'antique devise : faut-il y voir un antagonisme entre la valeur éthique et les reconnaissances honorifiques créées par nos sociétés, la Légion d'honneur en particulier ?

Au commencement de l'ordre, il y a la nature humaine. Napoléon la dépeint de façon lucide au Conseil d'État et il paraît intéressant de citer complètement ce qui lui est habituellement attribué de manière tronquée :

« Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets. Eh bien c'est avec des hochets que l'on mène les hommes !

Je ne dirais pas cela à une tribune ; mais, dans un conseil de sages et d'hommes d'État, on doit tout dire. Je ne crois pas que le peuple français aime la liberté et l'égalité. Les Français ne sont pas changés par dix ans

établi en 1962 sur les principes fondateurs de l'ordre et qui constitue sa réglementation actuelle, le mot même d'honneur n'apparaît que lorsqu'il est bafoué par un décoré et que des peines disciplinaires doivent s'appliquer.

Sur quels critères un citoyen est-il donc jugé digne d'appartenir à la Légion d'honneur ? Le code précise dans son premier article :

rique reste tout aussi complexe à établir ! On peut toutefois avancer que le pluriel marque la tangibilité des mérites qui se construisent par une suite d'actions et d'engagements concrets qu'il s'agit de pouvoir mesurer. Le mémoire qui constitue le dossier de candidature comporte ainsi un exposé détaillé des services de la personne proposée dans l'ordre, forme de biographie profes-

tion aux défavorisés, sécurité intérieure. Ils peuvent contribuer à l'innovation technologique, scientifique, médicale, écologique ainsi qu'à la création artistique et intellectuelle. Ou participer au rayonnement de la France à l'étranger par leurs interventions militaires et diplomatiques, leurs belles prouesses sportives ou le déploiement commercial de leur entreprise. La liste de



« La Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales. Elle est la récompense de mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes. »

On constate ici un glissement de la notion d'honneur vers celle de mérites éminents dont la définition théo-

sionnelle argumentée. Mais l'éminence seule des mérites ne suffit pas : ces derniers doivent être exercés « au service de la nation ». Les candidats doivent ainsi œuvrer au bénéfice du pays dans leur propre domaine d'activité, ce qui prend de fait de multiples formes : création d'emplois, développement de l'éducation, sou-

ces mérites ne peut naturellement être exhaustive puisqu'il s'agit de définir l'action d'autant d'êtres humains dont le parcours est par nature unique. On voit donc que l'honneur est décliné dans une traduction concrète et qui épouse les évolutions de la société depuis la création de l'institution par Napoléon.

Allons plus loin en nous intéressant à l'étymologie du mot. Lors du colloque organisé pour le bicentenaire de la Légion d'honneur, Claude Hagège, professeur au Collège de France, a fait une intéressante communication sur ce thème.

Il rappelle que le premier sens du mot honneur est « *hommage rendu* », en écho à l'honos du latin classique. « *Il s'agit d'abord du tribut de respect servi aux dieux par la cité à travers les gestionnaires officiels du sacré.* » On peut reconnaître cela dans l'expression « *rendre les honneurs* »

Le linguiste nous apprend que le mot évoque des « *activités de service qui ont une*

contrepartie honorifique, c'est-à-dire qui valent à leur bénéficiaire une distinction » La décoration vient donc matérialiser la reconnaissance de la nation pour ces services rendus. Le mot honneur résonne dans son acception d'« *hommage* ».

Claude Hagège estime par ailleurs que l'idée « *selon laquelle l'honneur est la marque décernée au mérite était sans doute une de celles que possédait, quand l'idée en apparut, la Légion d'honneur. [...] Bonaparte souhaitait certes que la République regroupât les plus méritants des citoyens dans un corps d'hommes valeureux, susceptibles de faire office de guides pour la na-*

tion, par le modèle qu'ils incarnaient et l'éthique qui inspirait leur conduite ».

Car « *l'honneur n'est pas seulement le mérite* », précise Erik Orsenna, c'est « *ce bien moral conquis dans la lutte et qui permet à la fois d'acquérir la considération d'autrui et de conserver sa propre estime* ».

Il y a donc autre chose, quelque chose de supérieur, un supplément d'âme que l'on qualifie « *d'éminent* » et qui est mis au service de la nation. Bonaparte, soucieux de faire en sorte que les citoyens les plus valeureux fussent attachés à l'État, mêlait adroitement le sens de « *distinction octroyée à des sujets loyaux et dévoués* » avec un autre sens de ce même terme, qui est celui de « *sentiment que chacun ressent quant à ce qui est digne de lui* ».

Cette double conception de la Légion d'honneur, à la fois pratique et éthique, assure depuis deux siècles à l'institution sa popularité et son rayonnement.

**Général
Jean-Louis Georgelin**



Priorité à l'entraide

Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur

Durant des décennies, notre association avait pour dénomination, **SEMLH**, Société d'**entraide** des membres de la Légion d'honneur. Pour des raisons administratives, elle est devenue SMLH.

Pour autant, l'entraide demeure notre premier objectif; aider les adhérents en difficulté par des secours financiers, apporter du réconfort aux sociétaires en souffrance, contribuer à rompre l'isolement qui menace nos aînés, créer des moments de convivialité qui font oublier un instant les difficultés personnelles, autant d'objectifs qui mobilisent constamment notre bureau.

Opération chocolats

Chaque année la SMLH82 renouvelle son opération de distribution de boîtes de chocolats au profit de ses veuves et de ses veufs affiliés à notre association. Grâce à l'engagement des trois Présidents de Comités, ces petits présents ont été offerts aux membres isolés. Cette distribution permet de rompre l'isolement dont souffrent nos aînés, mais également de maintenir le lien social, parfois distendu, entre les générations de légionnaires.

Pour le Président Philippe Bon, elle témoigne de la volonté de la SMLH82 de dire à ses membres : « *On ne vous oublie pas* »

Coque des rois

Bernard Wierzbinski, président de l'AOR 82, et Président honoraire de la SMLH82, a remercié les officiels pour leur présence, ainsi que les bénévoles qui, dans l'ombre, ont superbement décoré la salle d'accueil et assuré le service de l'édition 2024 de la Coque des rois.

Un moment agréable pour tous les convives qui se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur pour partager ensemble le gâteau de l'amitié.



Action sociale

« *La SMLH s'engage sur les terrains de la solidarité intergénérationnelle, de la préservation et du renforcement du lien social* »

En application de cette règle primordiale rappelée par le Président, lors de la sortie de son dernier ouvrage « Napoléon à Castelsarrasin et à Moissac », Alain LAFLORENTIE, Président du comité de Montauban, a remis un chèque de 2000 euros à l'une de nos adhérentes.



Claude Monet

« L'attribution de la Légion d'honneur repose sur des principes clairs, des procédures bien établies. Pourtant, elle récompense une notion abstraite, hautement subjective, multiforme et toujours fédératrice : les mérites éminents. »

La grande chancellerie



Claude Monet (1840-1926), célèbre peintre impressionniste français, était considéré comme l'un des pionniers du mouvement. Né à Paris, Monet a développé un intérêt précoce pour l'art et a étudié à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Sa carrière a été marquée par son engagement à capturer les effets de la lumière et de la nature dans ses œuvres. Parmi ses séries les plus emblématiques figurent les « Nymphéas », « les Meules de foin » et « la Cathédrale de Rouen ».

Sa technique novatrice, caractérisée par des touches rapides et des nuances de couleur, a révolutionné l'art de son époque. Monet a également été un maître de la représentation des jardins, notamment avec ses peintures des jardins de Giverny.

Claude Monet a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1870, pendant la guerre franco-allemande. Cependant, en raison des troubles de l'époque, Claude Monet n'a formellement accepté la Légion d'honneur qu'en 1883. Il a été élevé au grade d'officier en 1892, puis au grade de commandeur. La nomination de Claude Monet à la Légion d'honneur a été motivée par sa contribution exceptionnelle à l'art et à la culture françaises.

Une contribution révolutionnaire à l'art

Monet a abandonné la palette traditionnelle en faveur d'une approche plus libre, capturant les nuances subtiles de la lumière et de l'ombre.

Par exemple, dans ses séries de peintures sur la cathédrale de Rouen, il a exploité les variations de lumière tout au long de la journée, créant ainsi une série d'œuvres uniques qui capturaient l'éphémère.

Une autre innovation majeure de Monet était l'utilisation de traits de pinceau rapides et gestuels. Plutôt que de chercher à reproduire la réalité avec une précision photographique, Monet a préféré capturer l'essence d'une scène.

En outre, Monet a introduit la pratique de peindre en plein air, s'éloignant des ateliers traditionnels. Cette approche directe

de la nature a permis à l'artiste de saisir l'instantanéité de la lumière et de l'atmosphère, créant ainsi des paysages vivants et vibrants. Les œuvres comme "Impression, soleil levant" illustrent parfaitement cette volonté de capturer l'instant fugace d'une scène, donnant naissance au terme "impressionnisme" lui-même.

Des œuvres emblématiques

Claude Monet, en tant que maître de l'Impressionnisme, a créé des œuvres qui transcendent le temps et l'espace, laissant derrière lui des chefs-d'œuvre immortels qui ont redéfini la manière de percevoir le monde.

Parmi ces trésors artistiques se trouvent les emblématiques "Nymphéas" et "Impression, soleil levant", qui, par leur singularité et leur beauté, ont laissé une empreinte indélébile.

"Nymphéas", incarne la quin-

-tessence de l'esthétique impressionniste. Cette série de peintures, dépeignant les étangs de nymphéas de son jardin à Giverny, est une célébration magistrale de la lumière et de la couleur.

Les reflets délicats des nénuphars sur l'eau, les jeux subtils de la lumière du jour, l'ensemble est capturé avec une poésie visuelle qui transcende la simple représentation réaliste.

"Impression, soleil levant" est

une autre œuvre qui a marqué l'histoire de l'art. Cette toile a donné son nom au mouvement impressionniste.

Peinte en 1872, elle représente le port du Havre au lever du soleil, avec des coups de pinceau rapides et une palette de couleurs audacieuses.

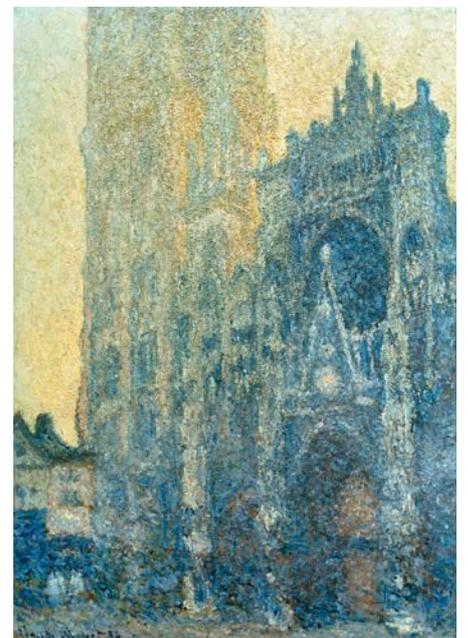
La scène, bien que dépeinte de manière éphémère et évanescente, capture l'essence même de l'instantanéité, devenant ainsi le manifeste de toute une révolution artistique.



Un pont entre tradition et innovation

La fin du XIXe siècle a été témoin d'une métamorphose profonde dans le monde de l'art, et au cœur de cette transformation se trouve Claude Monet : son rôle majeur dans la transition de l'art académique vers l'art moderne a été crucial pour établir un nouveau langage visuel qui transcende les frontières de son époque pour établir une influence durable sur des générations d'artistes. Claude Monet a émergé à une

époque où l'art académique régnait en maître, dictant des normes strictes sur la représentation réaliste. Cependant, Monet a défié ces conventions, se positionnant comme un visionnaire artistique. L'Impressionnisme, mouvement dont il était le fer de lance, a marqué le début d'une ère où l'expression individuelle et l'innovation artistique ont clairement pris le dessus sur les règles rigides de l'académisme.



Soutien à d'autres artistes

Claude Monet, en tant que figure centrale de l'Impressionnisme, a joué un rôle essentiel en soutenant d'autres artistes de sa communauté, contribuant ainsi à la promotion de leurs travaux.

Claude Monet a ainsi soutenu Edouard Manet lors de moments difficiles, notamment en participant à des expositions collectives où les œuvres d'Edouard Manet étaient souvent critiquées.

Claude Monet a acheté des œuvres d'Auguste Renoir, ce qui a contribué à soutenir financièrement son ami. Ils ont sou-

vent travaillé ensemble en plein air, partageant des idées et influençant mutuellement leurs styles artistiques.

Camille Pissarro, considéré comme le patriarche de l'Impressionnisme, a bénéficié du soutien continu de Claude Monet. Claude Monet et Camille Pissarro ont travaillé ensemble dans le développement du style impressionniste. Claude Monet a participé activement aux expositions où les œuvres de Camille Pissarro étaient présentées, aidant ainsi à établir la réputation de ce dernier au sein du mouvement...



Un héritage inépuisable

Les chefs-d'œuvre de Monet n'ont pas seulement marqué l'histoire de l'art, mais ils continuent également d'inspirer artistes et amateurs d'art du monde entier. "Nymphéas" en particulier, avec ses compositions abstraites et ses variations infinies de lumière, a influencé des mouvements artistiques ultérieurs, notamment l'abstraction lyrique du XXe siècle. "Impression, soleil levant" a, quant à elle, servi de

catalyseur pour une nouvelle approche de la représentation artistique. Son impact s'est fait sentir dans le développement



de l'art moderne, incitant d'autres artistes à explorer des façons novatrices de capturer la réalité tout en embrassant la subjectivité de l'expérience visuelle. Ces œuvres emblématiques de Monet ne sont pas simplement des tableaux figés dans le temps. Leur pouvoir transcendant réside dans leur capacité à communiquer des émotions intemporelles, à établir une connexion entre l'artiste, l'œuvre et le spectateur.



LE RUBAN ROUGE

Directeur de la publication :

Philippe BON

Conception :

Pierre AMIEL

Marie BARDOT

Georges BON

Eugène COJAN

Jean-Marc DETAILLEUR

Jean URBANIAK

Impression :

europoint82 Montech

Siège :

13, rue du 11ème RI Montauban

Toute reproduction est interdite

Site Internet <https://smlh82.fr>



SMLH 82

